

République Française

Département de l'Essonne

Téléphone: 01 64 98 31 03
Fax: 01 64 98 31 09
E. Mail: mairie.mondeville@wanadoo.fr



Liberté
Egalité
Fraternité

Arrondissement d'Etampes
Canton de la Ferté-Alais

Mairie de Mondeville

18, Grande Rue - 91590 Mondeville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

Président : M. J.P Delhotal
Présents : Mme Rolande Bruère, Martine Delhotal, Nadine Dos Santos, Catherine Goyard, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo.

M.Daniel Pescheux, Jean-François Prioux, Martial Vié

Absent excusé : M Vincent Herry (pouvoir à Lucile Grondard)

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Invitée : Mme Sylvie Grange

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2012,
- Décision Modificative du Budget Primitif 2012,
- Approbation de l'enquête publique sur le déplacement partiel du chemin des Ouches,
- Approbation de l'arrêté préfectoral sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole,
- Dépôt d'une demande préalable pour la remise en peinture des volets, fenêtres et portes de la Mairie,
- Aide exceptionnelle suite à l'incendie de la propriété de M. Ichtertz et Mme Portemont.
- Subvention à l'association des chasseurs de Mondeville.

1) Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2012 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès Verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2012. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès Verbal.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Décision Modificative du Budget Primitif 2012 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour la régularisation financière du rachat des prêts. Ce rachat, approuvé lors du Conseil Municipal du 29 mars 2012, a entraîné des frais de renégociation et des intérêts modifiés à prendre en compte sur le Budget Primitif 2012.

D'autre part, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un compte au chapitre 67 « aide exceptionnelle » pour un montant de 300 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Grange pour commenter cette DM1 du Budget Primitif 2012 (Voir DM1 en annexe).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal le vote de cette DM1.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

3) Approbation de l'enquête publique sur le déplacement partiel du chemin des Ouches :

Monsieur le Maire rappelle que le 16 octobre 2008 une demande avait été formulée par Mme De Souza Maria et M. Paliern Pierre pour l'échange d'une partie du chemin des Ouches traversant leur propriété avec la parcelle cadastrée section D2574 leur appartenant.

Cette demande, acceptée par le Conseil Municipal, a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 21 novembre 2008.

Monsieur Yves Le Coz, Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable sans aucune restriction au projet de déplacement partiel du chemin rural n°8 dit « chemin des Ouches » le 22 novembre 2008.

Par contre, suite à cet avis favorable, il n'y a pas eu de délibération du Conseil Municipal pour entériner cet avis ; ce dossier étant resté en suspens suite à la difficulté rencontrée par la Mairie pour justifier son acte de propriété de ce chemin.

Après analyse, le Code Rural et de la pêche maritime, par son chapitre 1^{er} concernant les chemins ruraux permet de justifier l'appartenance de ce chemin au domaine privé de la Commune (Articles L161-1 et L161-3).

Afin de pouvoir poursuivre la procédure d'échange de cette portion de chemin, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision du Commissaire enquêteur concernant l'enquête publique précitée.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

4) Approbation de l'arrêté préfectoral sur l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a renouvelé sa demande d'adhésion à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole le 17 juin 2011.

Le 23 avril 2012, Monsieur le Préfet de l'Essonne a notifié l'arrêté portant proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole.

Ce projet a été approuvé par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale lors de sa séance du 13 avril 2012.

Il est donc demandé à chaque Commune de se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ecole.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

5) Dépôt d'une demande préalable pour la remise en peinture des volets, fenêtres et portes de la Mairie :

Monsieur le Maire informe qu'une déclaration préalable est nécessaire pour la remise en peinture des volets, fenêtres et portes de la Mairie.

Par contre, cette déclaration préalable nécessite l'accord du Conseil Municipal avant son dépôt pour instruction à la DDT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer et à déposer la déclaration préalable pour les travaux précités et à signer également toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

6) Aide exceptionnelle suite à l'incendie de la propriété de M. Ichertz et Mme Portemont :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un feu de pavillon s'est déclaré ce jour au 9 T chemin de la Croix Rouge dans la propriété de M. Ichertz et Mme Portemont.

Ce jeune couple a été très marqué par ce sinistre et se retrouve, dans l'immédiat, très démuné. Monsieur le Maire propose une aide d'urgence afin qu'ils puissent subvenir à leur besoin immédiat.

Monsieur le Maire propose une aide de 300 € budgétée au compte D6713.

VOTE : ADOPTEE A L'UNANIMITE

7) Subvention à l'association des chasseurs de Mondeville :

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 50 € avait été réservée à l'association des chasseurs qui n'avait pas encore formulé leur demande le 26 mars 2012.

A ce jour, Monsieur le Maire a reçu la demande officielle de l'association des chasseurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de débloquer ces 50 €.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

(1 abstention)

La séance est levée à 19 h 25

Le Maire,
J.P DELHOTAL